



Communiqué de presse

La date limite pour produire les déclarations est dans moins d'un mois, rappelle le ministre Ashfield

Ottawa, Ontario, le 1er avril 2010... L'honorable Keith Ashfield, ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique, rappelle à la majorité des Canadiens que la date limite pour produire leur déclaration de revenus et de prestations est dans moins d'un mois. En se servant des services en ligne offerts par l'Agence du revenu du Canada (ARC), les Canadiens sont assurés d'avoir leur déclaration traitée rapidement.

« Il revient aux Canadiens de profiter des crédits d'impôt, des déductions et des prestations accordés par notre gouvernement. Le site Web de l'ARC est un outil utile pour trouver ce que vous pouvez demander sur votre déclaration de revenus et de prestations de 2009, a déclaré le ministre Ashfield. » Une nouvelle vidéo « Quoi de neuf pour la période de déclarations de 2009 » est maintenant disponible sur le site Web de l'ARC où on peut la visualiser. Vous pouvez aussi obtenir des informations qui répondent à vos besoins propres en allant à www.canada.gc.ca/infoimpot

Vous avez jusqu'au **30 avril 2010 à minuit** le pour produire votre déclaration de revenus et de prestations et payer tout montant dû. Si vous ou votre conjoint ou conjoint de fait avez exploité une entreprise en 2009, vous avez jusqu'au **5 juin 2010 à minuit** pour produire votre déclaration de revenus, mais vous devez toujours payer tout montant dû d'ici le **30 avril 2010**. Vous pouvez trouver ces dates et d'autres dates importantes à www.arc.gc.ca/dates-part.

Les déclarations de revenus et de prestations peuvent être produites en ligne, au moyen de TED par les fournisseurs autorisés de service ou d'IMPÔNET par les particuliers, ou encore par téléphone, au moyen d'IMPÔTEL. Elles peuvent également être produites sur papier.

« L'année dernière, 58 % des déclarations de revenus et de prestations ont été produites par voie électronique, soit au moyen de TED, d'IMPÔNET ou d'IMPÔTEL. Ce pourcentage continue d'augmenter d'année en année », a déclaré le ministre Ashfield. Les informations sur les services électroniques de l'ARC sont disponibles à www.arc.gc.ca/serviceselectroniques.

Les contribuables peuvent également obtenir de l'aide par l'intermédiaire du Système électronique de renseignements par téléphone (SERT) de l'ARC. C'est un service téléphonique automatisé permettant d'obtenir des renseignements fiscaux d'ordre général. Les particuliers peuvent appeler le SERT en composant le **1-800-267-6999**. De plus, l'ARC offre aux contribuables un service en soirée et en fin de semaine pour répondre à leurs demandes de renseignements sur l'impôt, au **1-800-959-7383**. Pour connaître les heures d'ouverture, allez à www.arc.gc.ca/joindre.

Renseignements aux médias :

Noël Carisse
Relations avec les médias
Agence du revenu du Canada
Téléphone : 613-952-9184

Erin Filliter
Directrice des communications
Cabinet du ministre du Revenu national
Téléphone : 613-995-2960